Renseignements de Trois-Rivières et d'Arthabaska

RAPPORT DE LA SEMAINE FINISSANT LE 13 SEPTEMBRE 1919.

ARTHABASKA

ACTION EN COUR SUPERIEURE

Ernest Bélanger vs Joseph Beauregard, de N.-D. du Bon Conseil. \$154.35.

Alphonse Gingras vs Emile Rousseau, de Laurierville, \$194.15. L. I. Frechette vs L. C. Pharo, de East Broughton, \$565.70. Dame Léonie Cormier vs Aug. Comte & Cie, de Montréal, \$151.72.

La Fonderie de Victoriaville vs Alex. Duquette de Montebello, \$140.00.

The Victoriaville Furniture Co vs G. N. Aboussafy, de Princevillee, \$150.55.

George Guimond vs Pierre Maheu, de Plessisville, \$200.00. Edmond Létourneau vs Emile Blouin, de St-Fortuna de W., \$241.43.

The Canadian Rattan Chair Co. vs C. L. Fortier, du Lac Masson, \$339.00.

Dame M. L. McArthur & al vs Norbert Hénault, de Stee-Hélène de Chest., \$148.31.

ACTIONS EN COUR DE CIRCUIT

Dme E. F. Hudson vs Harold Stevens, de Trenholm, \$21.65.
The Empire Cream Sep. Ltd vs Nestor Hardy, de Maddington Falls, \$37.77.

Calixte Richard vs Freddy Lemeire, de St-Samuel de H., \$17.46 Lewis Bros vs Kirouac & Gervais, de Plessisville, \$65.20.

JUGEMENTS EN COUR SUPERIEURE

Osias Gagné vs Alex. Baril, de Daveluyville, jugement contre le défendeur pour \$140.65.

D. E. Bruneau vs D. Robert et Herm. Robert, de St-Rosaire, jugement contre les défendeurs pour \$180.18.

Val. Gagné vs Ed. Gagné, de St-Félix de Kings, action du demandeur renvoyée sauf à se pourvoir.

William Lavigne vs Ferdinand Caron, de St-Hélène; défendeur condamné à payer \$15 de dommages et frais.

JUGEMENT EN COUR DE CIRCUIT.

Joseph Bergeron vs L. Paradis de Trois-Rivières, jugement contre le défendeur pour \$61.13.

DECLARATION DE SOCIETE.

Aurée Girard, de St-Germain de Grantham, faisant le commerce sous la raison sociale de "E. Girard & Cie."

ACTES ENREGISTRES AU BUREAU D'ENREGISTREMENT D'ARTHABASKA.

du 8 au 13 Septembre 1919.

Mariage—Wilfrid Laprise et Mlle Alphonsine Lacombe, communauté de biens.

Obligation—Rév. Elisée Gravel à La Corporation Episcopale de Nicolet, p. 320, p. 319 et p. 84, Warwick, \$1,000. Vente—Ludger Pepin à Georges Boulanger, 445 et autres, St-Norbert, \$12,750; \$10,500 ac.

Vente—Georges Boulanger fils à Alexandre Thérien, 201 et 202, St-Norbert, \$6,250 payées.

Vente—Georges Boulanger à Ovide Ratté, 31, St-Norbert, \$1,800; \$800 ac.

Transport—Léomène Lafond à Narcisse Drouin, sur John

Poisson, \$200.

Obligation—Emile Baril à Willie Ramsay, 294, 295 et 296, Ste-Hélène, \$2,200.

Ste-Hélène, \$2,200.

Obligation—Wilfrid Champagne à Joseph H. Gagné, 1-3
0.195. Bulstrode, \$1,000.

0.195, Bulstrode, \$1,000. Vente—Napoléon Fortier à Arthur Paris, 394, 317 et 313, St-Paul, \$11,000; \$6,000 ac.

Obligation—Emile Baril à Mme Eugénie Grenier, 294, 295 et 296, Ste-Hélène, \$600.

Vente—Valère Labbé à Georges Turgeon, p. 100, Ste-Victoire, \$750; \$100 ac.

toire, \$750; \$100 ac. Vente—Joseph Mathieu à Alphonse Blanchette, père, p. 18,

Ste-Victoire, \$1,300; \$200 ac.

Mariage—Roméo Lavigne et Mile Victoria Cantin, séparation de biens.

Mariage—Eugène Carignan et Mme Imelda Muir, séparation de biens.

Vente—Cie Colonisation de Stanfold, à J. Alfred Savoie, 26b, 2e rang et autres, Stanfold, \$3,430 payées. Vente—Gamélis Désilets à Wilfrid Binette, 246 et autres,

Ste-Hélène, \$7,000; \$4,000 ac. Vente—Henri Cantin à Georges Cantin, p. 9, St-Paul, \$4,000; \$1,000 ac.

Vente—James H. Muldoon à Henri Valois, 754 et autres, Tingwick, \$4,000; \$2.000 a

Obligation—Henri Valois à Willie Roberge, 754 et autres. Tingwick, \$2,000.

EUREAU D'ENREGISTREMENT, CITE ET DISTRICT DES TROIS-RIVIERES

Semaine du 9 au 15 septembre

Vente.—Maxime Lemay à Joseph Grenier.
Vente.—Joseph Grenier à Maxime Lemay.
Vente.—A. E. Guillemette à Philippe Dechaine.
Obligations.—Philippe Dechaine à Emile Dufresne et al.
Obligation.—Laura Beaudry à Caisse Populaire Trois-Rivières.
Transport.—Ernest Blanchette à Caisse Populaire Trois-Rivières.

Quittance.—Cécile et Angéline Lamothe à Ernest Blanchette Vente —Ursulines des Trois-Rivières à R. F. Grant. Vente.—P. B. Dumoulin à Hon. Jacques Bureau.

Quittance.—Succ. Dme J. E. Hétu à John Hill. Quittance.—Gélinas et Jourdain à Michel Nassif. Vente.—Philippe Ricard à Maxime Ricard.

Quittance.—Maxime Matteau et al., à Maxime Ricard. Quittance.—L. J. Beauchemin à J. B. Lacerte.

Quittance.—Jos. Martel et Frs. Langlois à Vve J. Bte. Lacerte.

Quittance.—Nap. Pellerin à Vve J. Bte. Lacerte. Quittance.—Donat Gélinas à Vve J. Bte. Lacerte. Vente.—Cyprien Ricard à Rodrigue Rouleau et ix. Echange —Wellie Dupont à Napoléon Rouette. Quittance.—Wellie Dupont à Trefflé Dupont.

Quittance.—J. E. Hamel et al., à Ephrem Ricard. Vente.—A. Lebrun à Arthur Désaulniers. Vente.—Viateur Barrette à Joseph Lessard.

Obligation.—Joseph Lessard à Joseph Pagé. Quittance.—Gélinas et Jourdain à Joseph Lessard.

Vente.—The Lanctôt Realty Co. à Jos. R. Ratte et J. Aurélien Ratte.

Vente —The Lanctôt Realty Co. à Dionis Brière

Vente.—The Lanctôt Realty Co. à Dionis Brière.
Vente.—The Lanctôt Realty Co. à Antonio Gauthier.
Quittance.—Percepteur du Revenu à succ. Hercule Fugère.
Quittance.—Percepteur du Revenu à succ. Marie Alice StArnaud.

Cession.—Maria Fugère et al. à Archille Fugère. Obligation.—Généré Isabell à Guillaume Courtois. Vente.—Emile Panneton à Nap. E. Godin.

INCENDIE DANS LES CENTRES D'HABITATION

(Suite de la page 73.)

die. L'embrasement a été si général et si spontané qu'une accumulation de gaz non consumé a été emportée, localisée et mise en feu d'une manière quelconque. L'examen des ruines de plusieurs incendies prouve que des feux ont éclaté spontanément en des endroits très éloignés les uns des autres, et séparés par des constructions intactes.

Les caractéristiques qui précèdent se produisent individuellement ou collectivement en chaque conflagration, et méritent qu'on s'y arrête, lorsqu'on essaie de prévenir la propagation du feu. Dans la majorité des cas, toutes les conditions mentionnées ont aidé à étendre la destruction. Des étincelles en feu provenant de toits de bardeaux ont été lancées de tous côtés; des flammes et de la chaleur radiante ont atteint tout ce qui était à leur portée; et des gaz non consumés se sont répandus en dehors du foyer pour exploser avec violence, en se mettant en contact avec l'air. Ceux-ci ont été les plus désastreux, car ils ont ajouté aux dommages causés par le feu ceux provenant de l'explosion.